

Ecole Fondamentale Sainte-Marie

Structuré en A.S.B.L. depuis le 21 août 1980, notre Pouvoir Organisateur est composé paritairement :

- ✓ de représentants de la Congrégation des Sœurs de Sainte Marie ;
- ✓ de parents d'élèves inscrits dans notre école ;
- ✓ d'enseignants nommés à titre définitif dans notre école ;
- ✓ de personnes extérieures choisies pour leurs compétences et l'intérêt qu'elles portent à l'école.

Nous organisons l'enseignement fondamental : maternel et primaire. Trois sites différents accueillent les enfants :

- ✓ JAMBES - rue de l'Aurore, 223
- ✓ JAMBES - avenue du Camp, 16
- ✓ DAVE - rue du Château de Dave, 2

Le sens de ce règlement est de permettre à chacun de trouver un cadre de vie favorable au travail et à son épanouissement et d'apprendre aux enfants à vivre en société et de leur apprendre à respecter les autres dans leur personne et dans leurs activités.

Tout parent d'élève a le droit de refuser cette charte, mais dans ce cas, nous lui demandons de choisir une école qui convienne mieux à sa vision de l'enfant d'aujourd'hui.

Nous sommes inscrits dans l'histoire, l'esprit, la tradition des Sœurs de Sainte-Marie qui nous donnent la direction à suivre pour relever les défis de l'avenir.

Simplicité

Souci du vrai.

Accueil de chacun dans sa singularité.

Mise en œuvre de ses potentialités.

Service au plus petit.

Joie

Regard d'espérance.

Annonce de la Bonne Nouvelle.

Affection vraie en toute circonstance.

Convivialité et espace de liberté.

Disponibilité

Discernement des besoins nouveaux.

Initiative et audace du pionnier.

Bienveillance et engagement.

« Dans la simplicité de mon cœur, pleine de joie, j'ai tout offert à Dieu »

Devise des Sœurs de Sainte-Marie

Quelle mission nous incombe ?

Une tâche d'éducation et de formation.

◆ Conformément au Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement, nous poursuivons les objectifs suivants :

1. Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
2. Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
3. Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
4. Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

◆ Conformément aux directives du Conseil Général de l'Enseignement Catholique, définies dans le document "Mission de l'école chrétienne", nous voulons promouvoir, dans notre démarche éducative, des valeurs évangéliques qui sont aussi le bien commun de l'humanité : notamment, le respect de l'autre, la confiance dans les possibilités de chacun, le sens du pardon, le don de soi, la solidarité responsable, l'intériorité, la créativité.

◆ Pour remplir cette mission, nous voulons :

❖ Une école qui accueille chacun dans ses différences :

Enfants, parents, enseignants, personnel éducateur, personnel d'entretien, intervenants extérieurs doivent se sentir comme ils sont, avec tout le potentiel de progression et leurs richesses intérieures. Notre école est une école ouverte sur le monde extérieur et sur la diversité. C'est pourquoi elle pratique une politique d'ouverture et de reconnaissance des différences individuelles en intégrant des enfants moins valides et en organisant pour eux l'espace, le matériel et l'accueil.

❖ Une école source d'espoir et de joie :

Plus que jamais, les enfants ont besoin d'espoir et de vraies joies. Nous voudrions découvrir, avec eux, le chemin vers une société plus solidaire et plus respectueuse de chacun, en développant la confiance en soi et la confiance dans les autres par une pédagogie:

- qui vise l'épanouissement global de chaque enfant : corps et esprit,
- qui permet les erreurs et les échecs,
- qui encourage les initiatives et la créativité,
- qui développe l'esprit de collaboration et de participation,
- qui ouvre des portes sur le monde et toutes ses richesses : culturelles, religieuses, scientifiques, littéraires et artistiques.

❖ Une école qui éveille aux "savoirs" :

Notre école doit permettre à chaque enfant de se réaliser pleinement dans le développement maximum des facultés qui sont les siennes. Elle a pour devoir de favoriser l'acquisition des connaissances et d'aider les enfants à maîtriser les habiletés intellectuelles, manuelles, comportementales pour qu'ils deviennent des personnes compétentes, responsables et engagées dans la société de demain.

Pour poursuivre nos objectifs :

Nous voulons être un Pouvoir Organisateur conscient de ses responsabilités, qui s'efforce de gérer l'école en toute justice et clarté, tourné vers l'avenir avec lucidité, convaincu que c'est à l'école que se construisent la paix sociale, la solidarité et la démocratie. Un Pouvoir Organisateur désireux de vivre les valeurs évangéliques avec les différentes composantes de la Communauté scolaire.

La direction, les enseignants et le personnel d'éducation seront des personnes ressources qui suscitent des projets, créent un environnement stimulant, organisent les situations d'apprentissage et favorisent la structuration des savoirs.

Les cycles, 2,5-5 ans, 5-8 ans, 8-10 ans, 10-12 ans, comme unité pédagogique, évitent la rupture annuelle, permettent une progression continue des élèves et respectent les voies d'approche multiples et les rythmes d'apprentissage différents. Leur organisation est rendue possible par l'organisation du temps de concertation, la consultation régulière des référents et ressources pédagogiques du réseau de l'enseignement catholique.

Les enseignants pratiquent l'évaluation formative pour réguler au mieux les apprentissages de chacun et l'évaluation sommative pour garantir l'acquisition quantitative et qualitative des compétences requises à chaque étape de la formation.

Pour faire le point sur la progression des élèves, leurs réussites et leurs difficultés, des conseils de classe sont organisés avec la direction, le PMS, et le titulaire.

Les parents seront invités à participer à deux réunions annuelles et recevront un bulletin quatre fois par an afin d'être informés de l'évolution de leur enfant. En cas d'échec, une année complémentaire est proposée sur base des difficultés rencontrées. Un dossier individuel est constitué pour mettre en place le suivi personnalisé.

Nous collaborons avec plusieurs partenaires :

- Le centre de santé (P.S.E.)

Ce service a une mission de surveillance de la santé des élèves. Des visites médicales sont prévues. Le médecin nous aide également à veiller au bien-être et à la sécurité des enfants dans le cadre scolaire.

- Le centre psycho-médico-social (P.M.S.)

Ce centre a pour but d'aider les enfants dans leur développement, leurs études et leur orientation. Ce service est gratuit, une permanence est organisée à l'école chaque semaine.

- Le service d'aide à l'intégration scolaire (S.A.I.S.) met à la disposition des enfants présentant un handicap moteur un encadrement adapté à ses besoins particuliers :
 - adaptation de matériel
 - aide aux repas et durant les activités parascolaires
 - nursing
 - présence en classe et aux récréations selon la demande.

L'équipe se compose d'une logopède coordinatrice de deux éducateurs et d'un ergothérapeute.

L'aide en intégration scolaire a toujours comme finalité ultime l'autonomie de l'enfant.

- L'enseignement secondaire (ISMJ)

Dans le cadre du continuum primaire-secondaire, des collaborations existent entre les deux écoles voisines.

Les enseignants poursuivent, avec enthousiasme, la merveilleuse mission qui est la leur. Ils sont ouverts aux nouveautés pédagogiques et sont attentifs aux occasions de formation et de perfectionnement qui leur sont proposées.

Nous organisons un accueil extrascolaire :

Chaque jour, l'école reste ouverte après 16h00. Les élèves sont pris en charge par le personnel de garderie ou d'étude surveillée.

Nous sommes inscrits dans le décret ATL (accueil temps libre) et bénéficions du soutien de l'ONE.

Horaire

Dans l'intérêt de tous, nous vous demandons de respecter cet horaire.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de **08 h 30 à 12 h 10**
et
de **13 h 35 à 15 h 35**.

Mercredi de **08 h 30 à 12 h 10**.

Accueil des élèves

En maternelle, les parents peuvent amener les enfants dans les classes à partir de **08 h 15**.

Avant cette heure, les enfants se rendent à la garderie.

Pour les classes maternelles un petit accueil est prévu avant de commencer les apprentissages. Il vous est permis d'aider votre enfant à ranger son manteau de lui lire une histoire, de jouer à un jeu et ce jusqu'à **09 h 00**. Ce moment est un temps de transition entre la maison et l'école ce n'est en aucune façon un temps de discussion entre adultes.

Pour les classes primaires, les enfants se rassemblent dans la cour à **08 h 25** pour former les rangs et les parents laissent leurs enfants à l'entrée de l'école et ne rentrent pas dans les couloirs et la cour de l'école ; ensuite les enfants rentrent dans leur classe et commencent à travailler.

Une surveillance est organisée dans la cour chaque matin à partir de 08 h 00 et chaque fin de journée jusque 16 h 00.

En dehors de ces temps de surveillance, les enfants doivent se rendre à la garderie.

Cette obligation est une mesure de sécurité pour les enfants.

Garderies

Une garderie payante est organisée chaque jour.

Le matin de 07 h 00 à 08 h 00.

Après les cours de 16 h 00 à 18 h 00.

Le mercredi de 12 h 30 à 18 h 00.

Le prix des garderies est de 0,45€ par $\frac{1}{4}$ h. Un prix dégressif est pratiqué pour les enfants d'une même famille. Le paiement sera effectué par virement bancaire remis à l'élève en fin de chaque mois.

Etude surveillée

Une étude est organisée sur le site de la rue de l'Aurore au même prix que la garderie :

Les lundis, mardis, et jeudis de 16h00 à 17h00

Sortie des classes et sécurité des enfants

Il est absolument interdit aux enfants de sortir de l'école, sauf si l'enfant possède une autorisation spéciale ou un mot occasionnel signé des parents.

En fin de journée, à l'avenue du Camp, afin de pouvoir contrôler la sortie des classes maternelles, les parents peuvent entrer dans la cour de récréation. Ceci afin de ne pas bloquer la circulation sur le trottoir.

A la rue de l'Aurore, à 15 h 35, les élèves qui restent à la garderie se dirigent directement dans la cour de récréation. Les autres sont conduits par leur enseignant jusqu'à la porte de sortie. Les parents doivent rester à l'extérieur du bâtiment avant et au moment de la sortie des classes.

Il est interdit de quitter ou d'accéder à l'école en passant à pied par le parking, c'est une mesure de sécurité.

Deux enseignants sont chargés de surveiller la sortie jusque 15 h 45. A partir de ce moment, les enfants qui restent sont obligés de se rendre à la garderie pour ne pas rester seuls devant l'école.

Aux sorties, les enseignants ne connaissent pas tous les parents des élèves ; nous vous remercions de veiller avec nous à ne pas laisser sortir un autre enfant en même temps que le vôtre.

En cas d'urgence médicale ou d'accident

L'école ne peut distribuer de médicaments aux enfants sans avis médical autorisé.

- En cas de douleur persistante, les parents seront invités à reprendre l'enfant.
- En cas de blessure légère, l'enfant sera soigné.
- En cas de blessure nécessitant une intervention médicale, les parents sont invités à reprendre l'enfant dans les meilleurs délais.
- En cas d'urgence, l'appel au médecin ou au 112 est effectué par nos soins ; nous prévenons en même temps les parents (L'assurance de l'école couvre les frais engendrés par cette démarche).

Le temps de midi

Tous les enfants qui restent à l'école à midi paient une prise en charge forfaitaire pour l'année scolaire.

50 € pour un enfant.

90 € pour deux enfants.

100 € pour trois enfants et plus.

Si votre enfant ne dine pas chaque jour, cette somme sera adaptée proportionnellement.

Diners complets.

Tous les enfants qui sont sur le site de la rue de l'Aurore, ont la possibilité de prendre un repas complet et/ou un potage. Les repas sont servis à la cantine de l'école secondaire.

Diners tartines.

Les enfants prennent leur repas en classe. Nous n'avons pas l'autorisation de réchauffer des plats préparés pour les élèves. A Jambes, possibilité de commander un bol de potage.


Diners à la maison.

Pour retourner à la maison, l'enfant doit avoir une autorisation des parents. Il ne peut rentrer à l'école qu'à partir de **13 h 20**.

Centre Psycho-Médico-Social et centre de santé

Nous travaillons en collaboration avec le centre

*P.M.S. II rue Tillieux, 5
5100 Jambes.*

 081/30 75 07.

Cette collaboration a pour objectif de rechercher des solutions à certains problèmes individuels et d'aider les parents à aborder certaines difficultés rencontrées par leur enfant.

Une surveillance médicale est assurée et des visites médicales scolaires obligatoires sont organisées pour certaines tranches d'âge. Les parents sont toujours avertis de ces visites et reçoivent un rapport confidentiel.

Contacts Parents – Enseignants – Direction.

- ***Téléphones***

Ecole Fondamentale Sainte-Marie Jambes.

Classes de la rue de l'Aurore et direction : Vincent ADYNS
081/ 30 00 18

Classes de l'avenue du Camp : 081/ 30 02 26.

Ecole Fondamentale Sainte-Marie Dave.

Classes maternelles et primaires : 081/40 09 88.

- ***Internet***

<http://www.efsmj.be>

direction@efsmj.be

- Plusieurs réunions sont organisées en cours d'année :

En début d'année scolaire, pour informer sur les méthodes pédagogiques et les intentions éducatives en général.

Au deuxième trimestre, une rencontre personnalisée pour parler des réussites et des difficultés de votre enfant.

- Les enseignants sont à votre disposition ¼ h avant et 10 minutes après les cours.

Sauf urgence, il est demandé aux parents de ne pas perturber l'entrée en classe et le déroulement des cours.

Il vous est possible de prendre un rendez-vous avec un enseignant ou la direction en dehors des heures de cours via le journal de classe ou par téléphone ou par courriel.

- Le journal de classe est le lien entre le titulaire de classe et les parents.

Il doit être signé au moins une fois par semaine. Des remarques sur le comportement de l'enfant peuvent y être inscrites.

- Les élèves du niveau primaire recevront un bulletin sur l'évolution des compétences 3 fois par année :

Fin novembre

Mi- mars

Fin juin

Ouverture sur le monde extérieur

De nombreuses visites sont organisées dans le milieu proche de l'école :
Des classes de découvertes, de dépaysement ou sportives.
Des activités socioculturelles : spectacles de théâtre, musique, cinéma, ...

Règlement pour les enfants, pour une vie agréable à l'école

Nous formons une famille, voilà pourquoi nous devons vous parler des devoirs et des responsabilités de chacun.

Avec l'aide de tous, nous vivons dans une école où règne la convivialité.

En cohérence avec le projet éducatif, l'équipe éducative a construit un règlement comprenant les lois et les règles nécessaires à la vie de l'école.

De plus, chaque enseignant élabore une charte de classe.

L'équipe éducative en collaboration avec les parents aidera les enfants à respecter ces lois et ces règles.

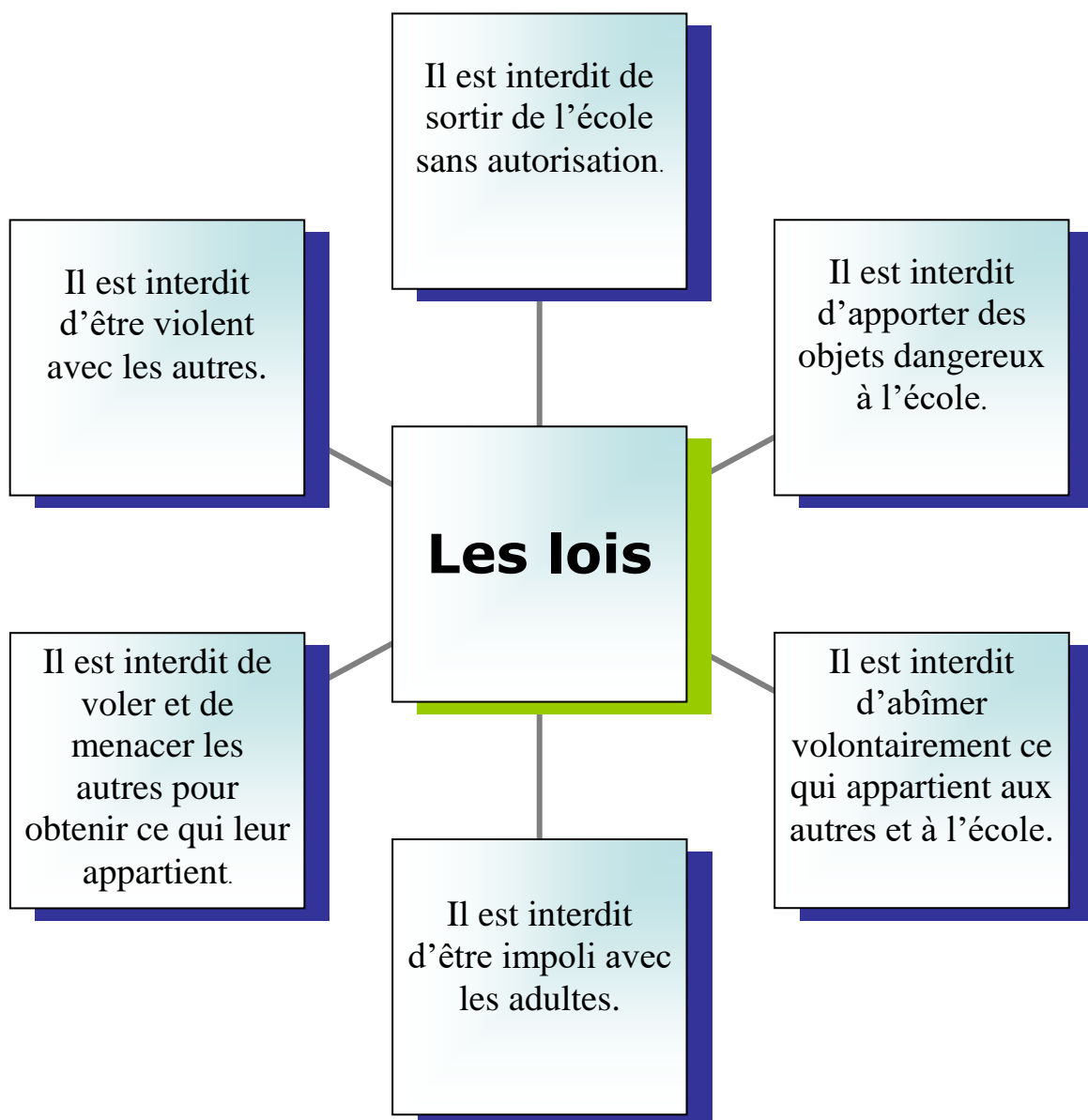
Nous devons tous faire un effort constant pour respecter chaque personne dans la façon de vivre les relations entre adultes et avec les enfants. Respecter chacun en référence avec l'Evangile : « ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le pour eux » Lc 6-31.

Toute l'équipe éducative est attentive au regard posé sur chacun. Afin que l'enfant se sente écouté, reconnu, aimé et respecté.

Nous voulons une éducation au respect des autres mais aussi de l'environnement. Il est important de développer l'esprit de conservation du milieu naturel qui nous entoure.

L'équipe éducative en collaboration avec les parents aidera les enfants à respecter les lois et les règles de l'école.

Afin que cette année scolaire soit une réussite, nous vous invitons à lire et ensuite à vous engager à respecter les contenus de ce contrat.



L'élève qui enfreint les lois sera amené à prendre conscience de l'ampleur de son mauvais comportement, cherchera des pistes afin d'éviter de le reproduire mais sera aussi sanctionné.

Pour chaque infraction, les parents seront avertis par le biais du journal de classe. Selon la gravité et les circonstances, l'élève pourra être convoqué par la direction avec ses parents.

Tous vols ou dégradations seront réparés.

L'élève qui a mal agi recevra une sanction adaptée et laissée à l'appréciation des enseignants en accord avec la direction.

Les sanctions possibles :

Un travail écrit et une fiche de réflexion.

Un travail d'utilité pour l'école.

Une interdiction de participer à une activité.

La suppression d'une sortie, d'une visite, ...

Dans les situations jugées plus graves, les sanctions en gradation :

Une retenue (avec un travail à réaliser).

Un jour d'exclusion de la classe (avec un travail à réaliser)

Un jour de renvoi (avec un travail à réaliser à domicile).

Une semaine de renvoi (avec un travail à réaliser à domicile).

Le renvoi définitif (selon la procédure décrite dans le ROI).

Si l'élève fautif ne manifeste pas une volonté de s'améliorer, un dossier disciplinaire pourra être initié. Il sera géré par les enseignants et la direction. Certains faits graves justifient à eux seuls l'ouverture d'un dossier disciplinaire et/ou une mesure d'écartement temporaire ou définitif.

Nos droits et nos devoirs

1. J'ai droit au respect.

Par conséquent, je dois respecter aussi les autres.

Donc, chaque jour :

- o Devoir 1 : Je respecte la charte de ma classe.
- o Devoir 2 : Je respecte la charte de la cour de récréation et la charte des toilettes.
- o Devoir 3 : Je surveille mon langage et mon comportement ; je suis poli en geste(s) et en parole(s) envers les enfants de l'école.
- o Devoir 4 : Je tiens compte des remarques de tous les adultes.
- o Devoir 5 : J'accueille tout le monde dans mes jeux.
- o Devoir 6 : J'utilise les mots magiques : « merci, bonjour, s'il te plaît, pardon, au revoir, ... »

2. J'ai droit à l'autonomie, à la responsabilité.

Par conséquent, je me prends en main dans l'école.

Donc, chaque jour :

- o Devoir 7 : Je fais de mon mieux pour bien travailler en classe et je réalise les travaux qui me sont demandés.
- o Devoir 8 : Je réalise mes devoirs et j'étudie régulièrement.
- o Devoir 9 : Je me place dans les rangs au signal.
- o Devoir 10 : Je me déplace calmement dans les couloirs (sans courir, sans bousculer, sans crier). J'évite les déplacements inutiles.
- o Devoir 11 : Je profite des temps de récréation pour aller aux toilettes.
- o Devoir 12 : Je possède mon matériel au complet (je réapprovisionne mon plumier régulièrement).
- o Devoir 13 : Je range mes affaires.
- o Devoir 14 : Je veille à porter une tenue vestimentaire correcte et adaptée.
- o Devoir 15 : Je laisse mon GSM, les jeux électroniques, lecteurs mp3, ... à la maison. Pour les téléphones portables, une autorisation écrite de la direction sera éventuellement délivrée en cas d'absolue nécessité.

3. J'ai droit à un environnement riche et stimulant.

Par conséquent, je dois respecter tous les biens qui m'entourent.

Donc, chaque jour :

- o Devoir 16 : Je respecte le matériel que je possède, celui des autres et de l'école.
- o Devoir 17 : Je veille à la propreté de mon école (je jette les déchets dans la bonne poubelle)

Voici les règles utiles au bon fonctionnement de notre école. Si tu les respectes tu découvriras tout le plaisir de vivre ensemble.

Les enseignants t'aideront en construisant la charte de la classe.
Les règles seront affichées dans les différents endroits concernés.

Si tu enfreins les règles, chaque membre de l'équipe éducative est en droit de te réprimander et de te sanctionner.

Tu réfléchiras à ton mauvais comportement afin de t'améliorer, tu répareras le(s) tort(s) causé(s).

Les punitions possibles :

- Copier la règle non respectée.
- Faire signer une remarque dans le journal de classe.
- Présenter des excuses orales ou écrites.
- Réaliser une fiche de réflexion signée par tes parents.
- Effectuer un travail supplémentaire, signé par tes parents.
- Effectuer un travail « réparateur » de remise en état, de rangement, au service de l'école.
- La possibilité de recevoir une sanction.

Par la présente, je m'engage à faire tous les efforts nécessaires pour respecter les lois et les règles contenues dans ce contrat.

Ces lois et ces règles doivent être respectées en tout temps, que je sois sous la responsabilité de mon titulaire de classe, d'un autre enseignant, d'un surveillant ou toute autre personne intervenant dans l'école.

Pour démontrer le sérieux de mon engagement, je signe en bas de ce contrat.

Date : _____

Signatures :

Le titulaire

L'élève

Le parent

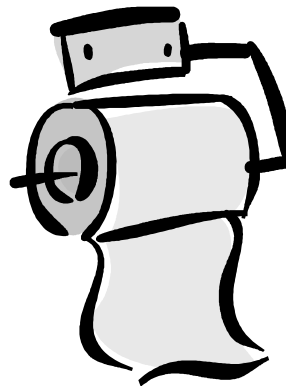
Les toilettes.



papier.

- J'ai l'autorisation du surveillant
- Je ne traîne pas.
- Je ne gaspille pas le papier.
- Je ne jette pas de boulettes de

- Je ne mange pas.
- Je tire la chasse.
- Je ne lave pas mes chaussures.



- Je ferme les robinets.
- J'éteins la lumière.
- Je ne laisse pas trainer de vêtements.



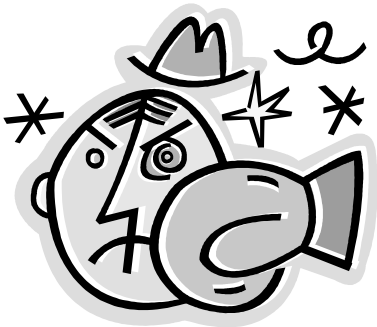
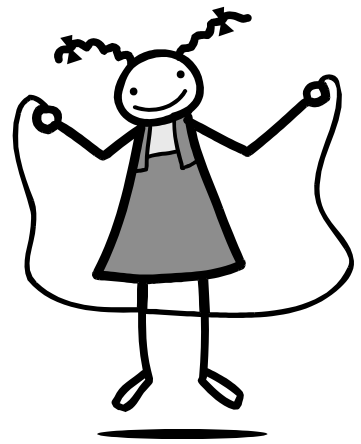
Quand la sonnerie retentit

- J'arrête mes jeux immédiatement.
- Je me dirige vers mon rang.
- Je me calme.
- Je me range en silence.
- J'avance en silence.
- Je ne quitte pas les rangs pour les toilettes.
- Je me tais dans les couloirs.



La charte de la cour de récréation

- Je dois respecter les lois et les règles de l'école.



- J'évite les bagarres, les coups et toute forme de violence.
- J'évite tous les jeux qui risquent de blesser les autres.

- Je joue sans lancer d'objets dangereux.
- Le football est autorisé dans la pelouse et par temps sec. Seuls les ballons fournis par l'école sont autorisés.



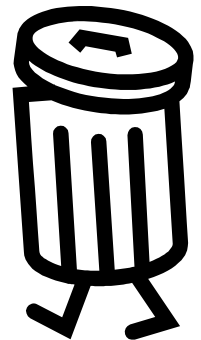
Par temps de pluie ...



- Je dois jouer sous le préau, jamais dans la pelouse.

Environnement.

- Je mange ma collation dans la cour et je ne joue pas avec la nourriture.
- Je jette mes déchets dans les poubelles adéquates.



- Je respecte les arbres.
- Je reste dans la cour, je demande l'autorisation pour aller chercher le ballon, ...



Règlement pour les parents

Quelques règles de vie qui s'adressent plus aux adultes...

- ✓ Les parents veilleront à respecter les horaires d'entrée et de sortie des classes. Une entrée tardive sera justifiée.
- ✓ Les parents veilleront à ne pas reprendre leur enfant trop tardivement ; l'école fermant ses portes à **18 h 00**.
- ✓ Les attentes dans les couloirs des classes sont interdites.
- ✓ Les vêtements personnels des enfants doivent être marqués.
- ✓ L'école décline toute responsabilité lors de la perte de bijou ou autre objet. L'assurance de l'école ne couvre ni la perte, ni les dégâts occasionnés aux vêtements.
- ✓ Les objets dangereux ou incitants à la violence sont interdits à l'école.
- ✓ Les cours de récréation et les couloirs sont interdits aux vélos et aux animaux de compagnie.
- ✓ Le stationnement dans le parking réservé aux enseignants (rue de l'Aurore) est interdit. Il est également demandé aux enfants de ne pas le traverser pour entrer ou sortir de l'école et encore moins d'y jouer.
- ✓ Pour sortir de l'école, pour retourner dîner à la maison, l'enfant doit avoir une autorisation écrite des parents.
- ✓ Les enfants qui « traînent » aux abords de l'école sont toujours envoyés à la garderie.
- ✓ Pour les classes maternelles, aucun enfant ne peut quitter l'école seul.

- ✓ Un enfant atteint d'une maladie transmissible telles que : grippe, rougeole, varicelle, poux, impétigo, ... ne peut se représenter à l'école que muni d'un certificat médical attestant sa guérison.
- ✓ Une surveillance des devoirs à domicile est demandée car les encouragements des parents sont très importants pour soutenir la motivation des enfants.
- ✓ Les parents se sentiront responsables avec l'école de l'éducation des enfants. C'est pourquoi ils sont invités à participer aux réunions et aux manifestations organisées.
- ✓ Pour les enfants en âge d'obligation scolaire, il est interdit de prendre des jours de congé en dehors des dates fixées sur le calendrier des congés.
- ✓ Une attention particulière sera accordée aux informations et courriers remis aux enfants.
- ✓ Les sommes d'argent dues seront payées dans les délais demandés.
- ✓ En cas de différends, parents-enseignant, parents-parents, enfants-enfants, ... la politesse restera toujours de mise. Au sein de l'école, seuls les enseignants et les surveillantes sont mandatés pour intervenir vis-à-vis des enfants.
- ✓ En aucun cas, les parents ne porteront atteinte au renom de l'école ou à la dignité d'un enseignant ou d'un élève.

Activités sportives

Le cours de gymnastique et de sport nécessite un équipement adéquat.

Pour les filles : Maillot de corps ou short bleu marine ou noir et t-shirt blanc.
Pantoufles blanches.

Pour les garçons : Short bleu marine ou noir et t-shirt blanc.
Pantoufles blanches.

Les absences

Les élèves en âge d'obligation scolaire sont tenus de justifier leur absence. Sont considérées comme justifiées, les absences motivées par :

- l'indisposition ou la maladie de l'élève couverte par un certificat médical ou une attestation délivrée par un centre hospitalier,
- la convocation par une autorité publique ou la nécessité pour l'élève de se rendre auprès de cette autorité qui lui délivre une attestation,
- le décès d'un parent ou allié de l'élève, au premier degré ; l'absence ne peut dépasser 4 jours,
- le décès d'un parent ou allié de l'élève, à quelque degré que ce soit, habitant sous le même toit que l'élève ; l'absence ne peut dépasser 2 jours,
- le décès d'un parent ou allié de l'élève, du 2^e au 4^e degré n'habitant pas sous le même toit que l'élève ; l'absence ne peut dépasser 1 jour.

Pour que les motifs soient reconnus valables, les documents mentionnés ci-dessus doivent être remis au directeur ou au titulaire de classe au plus tard le lendemain du dernier jour d'absence lorsque celle-ci ne dépasse pas 3 jours, et au plus tard le quatrième jour d'absence dans les autres cas.

Les motifs justifiant l'absence, autres que ceux définis ci-dessus sont laissés à l'appréciation du directeur pour autant qu'ils relèvent de cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles liées à des problèmes familiaux, de santé mentale ou physique de l'élève ou de transports. L'appréciation doit être motivée et conservée au sein de l'établissement.

Toute autre absence est considérée comme injustifiée et sera toujours dénoncée à l'inspection.

Nous avons bien pris connaissance du projet d'établissement et du règlement de l'école.

Nous acceptons de collaborer avec l'équipe éducative pour sensibiliser notre enfant, pour l'aider et l'encourager à grandir dans l'esprit des valeurs éducatives choisies.

Signature des responsables de l'enfant :

Signature de l'enfant :
